



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 11 AVRIL 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : PROROGATION DE PERMISSIONS DE VOIRIE AU BENEFICE DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ENTRE ORANGE ET LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE – CHEMIN DE LA REVENAZ DEL2025-55**

**Rapporteur : Jean-Luc MATTEL**

La société ORANGE sollicite la commune pour demander la prorogation des permissions de voirie au bénéfice des réseaux de communications électroniques pour le Chemin de la Revenaz.

Ces permissions arrivent à échéance et sont essentielles pour permettre le maintien et l'exploitation de leurs réseaux de communications électroniques.

La dernière permission date du 23 juillet 2014.

La société Orange propose de proroger cette permission jusqu'au 31 décembre 2039. Une redevance d'occupation du domaine public pourra être versée au propriétaire par Orange.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Article 1 : DE VALIDER** la prorogation de permissions de voirie pour ORANGE.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la prorogation de permission de voirie avec ORANGE.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250417-DEL2025055-DE



En Mairie, le 17 avril 2025  
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 17 avril 2025  
Le Maire,  
François BARBIER

